



Conseil communal
Chancellerie

Courrier A

Commune de Veysonnaz
à l'att. du Conseil communal
Rue du Centre Village 17
1993 Veysonnaz

Contact 027 289 56 02
philippe.charbonnet@nendaz.org

Date 14 août 2020

Etude de fusion entre les communes de Veysonnaz et Nendaz

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux,

Notre Conseil communal, réuni en séance le 23 juillet 2020, a pris connaissance avec un grand intérêt de la sollicitation de la Commune de Veysonnaz afin de réaliser une étude de fusion entre nos deux communes. Il a également enregistré officiellement le fait qu'une demande similaire avait été formulée auprès de la Commune de Sion ce qui, nous ne vous le cachons pas, n'a pas manqué d'en irriter plus d'un autour de la table.

L'irritation est une émotion qui vient du cœur, pour être plus factuel, nous nous permettons de relever certains éléments qui auraient, à notre sens, dû convaincre le Conseil communal de Veysonnaz que son partenaire tout désigné était la commune de Nendaz et qu'une toute autre démarche devenait dès lors superflue et pouvait être mal perçue.

Si l'on se réfère au site internet de la commune de Veysonnaz, sous sa rubrique « histoire », l'on apprend que :

« Depuis les années 60, la commune de Veysonnaz s'est développée au tourisme par la construction d'une télécabine et, petit à petit, elle a agrandi son domaine skiable pour atteindre le domaine des 4 Vallées par une liaison avec Nendaz et Verbier. Elle est cernée pratiquement de toute part par la commune de Nendaz et à l'Est par celle de Sion ».

Le développement du tourisme, le domaine des 4 Vallées, le territoire de Nendaz intégré à la station touristique de Veysonnaz, ces constats ne sont-ils pas déjà suffisants pour renoncer à convier un troisième partenaire aux fiançailles ?

Si l'on poursuit notre analyse et l'on s'attèle à la loi sur les communes, plus particulièrement à son article 6 qui traite des attributions et de la souveraineté territoriale l'on constate que la grande majorité des attributions dévolues à la commune municipale sont aujourd'hui déjà collaboratives entre nos deux entités. Citons les plus visibles et non exhaustivement, la police locale, la protection contre le feu, l'alimentation en eau potable, l'évacuation des eaux usées, l'enseignement, la promotion de l'économie en particulier le tourisme, l'encouragement des activités culturelles et sportives.....

N'oublions pas la paroisse de Nendaz et Veysonnaz, les alpages, le FC Printse et une politique orientée et adaptée aux problématiques des régions de montagne, inutile d'en rajouter pour vous dire à quel point une fusion entre les communes de Nendaz et Veysonnaz fait sens. Nous vous confirmons ainsi via ces quelques lignes que notre Conseil communal est entièrement et à l'unanimité de ses membres acquis à ce projet.

Fort de cet intérêt exprimé et afin d'ouvrir un débat sain et éclairé, à l'aune des études déjà effectuées, nous sollicitons une rencontre pour une séance commune entre nos deux Conseils. Vous aurez alors tout loisir de nous présenter le développement de l'expertise menée par la société spécialisée « Compas Management Services » et nous pourrons à notre tour et en toute transparence vous exposer nos préoccupations concernant la tournure que prend le projet en raison de l'orientation bicéphale que lui a donné la double consultation décidée par votre Conseil communal.

Pour conclure, conforté par les relations amicales que nos deux Conseils et les habitants de nos deux magnifiques contrées entretiennent depuis de nos nombreuses années, nous sommes convaincus du bien-fondé d'une étude de fusion entre les communes de Veysonnaz et Nendaz.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre plus parfaite considération.

CONSEIL COMMUNAL DE NENDAZ

Le Président :
F. Dumas

Le Secrétaire :
Ph. Charbonnet

